

## GINKGO BILOBA ET CONVULSIONS

En Belgique, le Ginkgo biloba est disponible en spécialité pharmaceutique sous deux dénominations, à savoir le MEMFIT (pour le «traitement symptomatique des troubles des fonctions cérébrales») et le TAVONIN (pour utilisation chez des patients présentant une démence de type Alzheimer). D'autres préparations à base de Ginkgo biloba non enregistrées comme médicaments sont aussi disponibles.

Le Centre Belge de Pharmacovigilance a été récemment informé de la survenue d'une crise tonico-clonique nocturne avec morsure de la langue chez une patiente prenant du GINKOR FORT. Le GINKOR FORT est une préparation contenant du Ginkgo biloba, non enregistrée comme médicament dans notre pays. La crise a été précédée de céphalées intenses. La patiente est épileptique mais la dernière crise remontait à plus de deux ans.

Des ouvrages tels que le *Martindale* ou le *Meyler's Side Effects of Drugs* ne mentionnent pas les convulsions parmi les effets indésirables possibles du Ginkgo biloba. Quelques autres cas de convulsions survenues au cours d'un traitement par Ginkgo biloba ont toutefois été publiés dans la littérature [*Epilepsia*, **42**, 280-281 (2001); *Ann. Intern. Med.* **134**, 344 (2001); *Age Ageing*, **30**, 523-525 (2001)]. Les patients faisant l'objet des publications avaient généralement des antécédents de convulsions.

Dans l'attente d'informations complémentaires concernant les propriétés épileptogènes du Ginkgo biloba, la prise de ce médicament est déconseillée chez les patients ayant des antécédents d'épilepsie ou prenant d'autres médicaments connus pour diminuer le seuil épileptogène.

---

Des formulaires de pharmacovigilance de couleur jaune sont insérés dans le Répertoire Commenté des Médicaments, et tous les 4 mois dans les Folia; ils sont aussi disponibles via l'internet à l'adresse suivante: <http://www.afigp.fgov.be/FR%20home/formulaires/fiche%20jaune.htm>. Nous vous encourageons à rapporter, à l'aide de ces formulaires, toutes les réactions que vous suspectez, sans oublier de mentionner vos nom, adresse et numéro de téléphone afin que le Centre de Pharmacovigilance puisse vous recontacter. Pour tout renseignement, vous pouvez joindre le CENTRE NATIONAL DE PHARMACOVIGILANCE (Direction générale de la Protection de la Santé publique: SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement), Bâtiment Amazone, Blvd Bischoffsheim, 33, 1000 Bruxelles; téléphone n° 02/227.55.33 ou 02/227.55.09 fax n° 02/227.55.28)